



**P.E.**

**Paris, le 29 septembre 2023**

**Communiqué**

**Réunion sur le plan ministériel  
de prévention des risques liés  
aux interventions sous circulation des agents des DIR .**

### **Réunion du 28 septembre 2023**

Étaient présents pour l'Administration : le DRH M. Clément, Mme Teboul, Mme Thauvin, M. Gely .  
Pour les organisations syndicales : FORCE OUVRIÈRE, CGT , CFDT, FSU, UNSA, UNIPEF, SNCTA  
Était présent aussi un représentant du cabinet Lombardi en visioconférence .

Avant de lire notre déclaration, nous avons exposé à l'administration des photos de matériels accidentés, dont celle d'une FLR accidentée tractée par un fourgon de location, démontrant ainsi que faute de moyens matériels certaines DIR doivent louer des fourgons.

Suite à cela, ils ont tous reconnu que le métier d'agent d'exploitation était un métier dangereux et ils doivent l'écrire.

Nous étions la seule organisation syndicale à avoir une déclaration à lire pour cette réunion .  
Suite à la lecture de celle-ci, l'administration nous a répondu point par point.

Il y a un nombre trop élevé d'accidents en ce moment, il faut une meilleure prise en compte des impacts psychologiques et physiques.

Le plan c'est une première proposition, ils comptent l'améliorer, ils prévoient plusieurs réunions pour aller dans ce sens avec les organisations syndicales .

Il y aura un calendrier et des objectifs chiffrés, concernant les moyens associés, il y aura une analyse des actions pour une demande de moyens financiers.

#### **Concernant la bonification du service :**

Pour le DRH cette demande est légitime , ils ont porté trois fois le dossier en inter-ministériel, et en cabinet , lors de la dernière réforme des retraites, ils ont re déposé un dossier, tous ces dossiers ont été refusés, car ils sont bloqués par la fonction publique, de plus pour eux ce n'est pas un problème financier, je leur ai précisé que sur ce sujet je leur avais déposé un ultimatum avec date de fin le 25 juillet à 23h59, si on obtient pas gain de cause avant, le 26 juillet jour de la cérémonie des Jeux Olympiques on bloquera tout, et là ils ont pris peur, il y a eu un silence dans la salle pendant deux minutes .

Il va falloir que le personnel se mobilise fortement d'ici peu devant la fonction publique afin d'obtenir gain de cause sur ce sujet .

## **Reconnaissance envers les agents :**

Pour les agents décédés en service pour VNF et pour les DIR, il y aura une reconnaissance comme celle faite par le ministère de l'Intérieur, remise de médaille , promotion à titre posthume, un article sera glissé dans la future loi qui sera faite par le ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini, loi qui est censée mieux protéger les agents en cas d'agressions physiques.

Les agents VNF et DIR ayant subit une blessure grave auront le droit à une promotion.

Pour les familles des agents décédés en service, concernant le suivi des dossiers certains dysfonctionnements ont été constatés, ils vont changer leur organisation interne, et ils vont mandater une personne qui s'occupera que de ça.

Les deux agents de la DIRCE et l'agent de la DIRA décédés recevront eux aussi la médaille et auront une promotion .

Les camarades de l'office français de la biodiversité auront le droit à la même reconnaissance.

FORCE OUVRIÈRE a été la seule organisation syndicale à demander tout cela .

## **Protection fonctionnelle :**

En cas d'agression l'agent doit porter plainte avant, afin que l'administration puisse porter plainte après, si l'agent ne porte pas plainte, l'administration peut faire juste un signalement au procureur, mais tout cela devrait changer sous peu grâce à la future loi que Stanislas Guérini souhaite porter afin de mieux protéger les agents en cas d'agression .

## **Mission confiée à Lombardi :**

Lors de la commande passée par le ministère, celui-ci n'a demandé aucune censure sur certains sujets d'après le représentant du cabinet .

## **Mise en place de caméras sur les fourgons :**

Ils veulent mettre en place des caméras sur les fourgons d'intervention afin de filmer les comportements des usagers.

Nous ne sommes pas contre à condition que cela soit bien cadré, afin d'éviter que certains chefs s'en servent pour cliquer les agents.

Sur le cadrage de cela, ils nous rejoignent sur notre analyse.

Quand on leur a demandé qui s'occupera de récolter les données, de la maintenance, ils ont été incapables de nous répondre.

De plus nous leur avons demandé de mettre en place une formation spéciale pour cela .

Certains agents ne souhaiteront pas être filmés, comment ça va se passer dans ce cas-là aucune réponse.

## **Assermentation des agents :**

Cette assermentation a été enlevée par le ministère, nous avons demandé à ce qu'elle soit rétabli pour permettre qu'une personne ayant commis une infraction grave soit sanctionnée .

L'administration concernant l'accidentologie, ne veut pas rejeter la faute sur les usagers, alors comme on leur a dit : il faut qu'ils l'écrivent, mais ils veulent qu'on sanctionne plus l'usager.

### **Enquêtes accidents :**

Nous avons fait remonter le fait que certains directeurs de DIR, ne faisaient pas systématiquement des enquêtes lors des accidents, ils ont pris note de cela et feront un rappel pour chaque DIR .

### **Agents dans les véhicules lors de protections :**

Ils diffuseront une note, comme quoi il est formellement interdit de rester dans un véhicule pendant une protection (protection de véhicules en panne etc ....)

En réunion nous n'avons pas eu le temps d'analyser tout le document, d'autres réunions sont programmées.

**Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancée des travaux**

**Vos représentants FORCE OUVRIÈRE à la formation spécialisée ministérielle**